

NOUVEL OUVRAGE UVCW

LA FISCALITÉ ADDITIONNELLE: focus sur les communes wallonnes

Un nouvel ouvrage est désormais disponible dans la collection « Les essentiels des pouvoirs locaux » de l'UVCW. « La fiscalité additionnelle: focus sur les communes wallonnes » est un ouvrage réalisé par Katlyn Van Overmeire, conseiller expert et Julien Flagothier, conseiller à l'UVCW. 40 % des recettes communales, c'est en effet ce que représente aujourd'hui ce que l'on appelle communément la fiscalité additionnelle en Wallonie. Au travers de l'analyse de l'impôt des personnes physiques (IPP), du précompte immobilier (PRi) et de la taxe de circulation, cet ouvrage présente pour la première fois une lecture transversale des mécanismes de fiscalité additionnelle qui permettent à nos communes de financer les services rendus aux citoyens et aux entreprises. Rencontre avec les auteurs.



ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Katlyn VAN OVERMEIRE,
conseiller expert

Julien FLAGOTHIER,
conseiller

« Notre force,
c'est d'approcher
le sujet sous un
angle très large »



Madame Van Overmeire, Monsieur Flagothier, pourriez-vous nous expliquer en quoi consiste cet ouvrage?

Julien Flagothier: C'est un ouvrage qui a pour objectif de dresser le paysage global de la fiscalité additionnelle communale. On s'est rendu compte que c'était une thématique éminemment importante pour les pouvoirs locaux, étant donné que la fiscalité additionnelle recouvre près de 40 % des recettes ordinaires des communes. Ce chiffre n'est évidemment pas anodin. Il est donc très important pour une commune

de saisir tous les enjeux qui sont liés à la fiscalité additionnelle et de pouvoir adapter sa politique communale et fiscale en fonction de ses besoins.

Katlyn Van Overmeire: La fiscalité additionnelle consiste, pour les communes, à prélever un pourcentage particulier sur base d'un impôt qui existe déjà. Elles ont donc une marge de manœuvre assez limitée puisqu'elles doivent uniquement en fixer le taux additionnel. Le reste est géré par un autre niveau de pouvoir. Il nous semblait donc très intéressant de démontrer et

d'expliquer, de manière détaillée, comment fonctionnent ces impôts. Nous y donnons une description générale de l'impôt et expliquons la manière dont se passent la perception et le recouvrement: quelles informations ont les communes, comment cela se passe au niveau des dégrèvements... On aborde aussi toute une série de domaines qui concernent ces impôts, même s'ils sont un peu différents. C'est tout le volet des compensations fiscales: compensations au niveau de l'IPP, du précompte immobilier.

Qu'appelle-t-on exactement la fiscalité additionnelle ?

Julien Flagothier : Celle-ci se divise principalement en trois types d'impôts : l'impôt des personnes physiques, le précompte immobilier et la taxe de circulation. Notre objectif est de mettre à disposition des mandataires communaux, ainsi qu'aux différents agents communaux qui travaillent sur ces thématiques, un ouvrage de référence leur permettant d'appréhender l'ensemble des problématiques liées à ce sujet.

Katlyn Van Overmeire : L'intérêt est d'obtenir un ouvrage unique reprenant ces différents éléments. Nous avons aussi essayé de suivre chaque fois la même démarche au niveau des trois types d'impôts, et ce afin que le lecteur puisse facilement obtenir une comparaison. En sachant que les deux types les plus importants pour les communes sont les additionnels à l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier, qui représentent chacun à la fois 18-19 % des recettes ordinaires des communes.

À qui s'adresse donc plus spécifiquement cet ouvrage ?

Julien Flagothier : Il s'adresse par conséquent aux mandataires communaux, aux responsables administratifs locaux ainsi qu'à toute personne intéressée par les mécanismes de la fiscalité additionnelle communale. Il s'adresse tout d'abord aux mandataires politiques, qu'ils soient bourgmestres, échevins ou conseillers communaux et qui souhaiteraient s'informer davantage sur cette thématique, mais également aux différents grades légaux ainsi qu'aux agents communaux qui travaillent, par exemple, au sein d'un service finances de la commune. Finalement, c'est un ouvrage qui peut potentiellement intéresser la plupart des agents qui travaillent sur ces thématiques.

Katlyn Van Overmeire : Je dirais même plus : nous nous adressons à la fois aux mandataires, au personnel communal, aux grades légaux, mais aussi à des personnes extérieures au monde communal qui aimeraient en savoir plus sur

la façon dont les communes prélèvent ces additionnels.

Cet ouvrage est une première dans le paysage littéraire wallon...

Julien Flagothier : En effet, c'est la première fois qu'on aborde, dans un ouvrage unique, l'ensemble de la fiscalité additionnelle. Cet ouvrage est d'autant plus intéressant que nous ne nous bornons pas à réaliser une simple description des différents types d'impôts, mais nous essayons de définir l'ensemble des éléments qui peuvent affecter son rendement, à la hausse comme à la baisse.

En rédigeant cet ouvrage, votre but était-il de vulgariser le concept ?

Julien Flagothier : Notre objectif était en effet de rendre la thématique entièrement accessible et compréhensible pour l'ensemble de nos lecteurs, qu'ils soient ou non spécialisés en matière de finances publiques. L'idée est d'expliquer, étape par étape, pas à pas, comment fonctionne la fiscalité additionnelle, ce qu'elle recouvre et tous les éléments qui y sont liés.

Katlyn Van Overmeire : Nous avons, à chaque fois, donné des exemples bien précis pour montrer, par exemple, comment était calculé un additionnel à l'impôt des personnes physiques. Et

ce, en essayant de faire une description assez générale, pas trop technique, aussi bien sur le plan des statistiques qu'en reprenant des termes juridiques. Je pense donc qu'il sera possible d'obtenir un degré de précision différent, en fonction de ce que le lecteur voudra. Une première approche est possible, mais un approfondissement de l'approche légale aussi. On a essayé, en tout cas, d'être assez accessible en utilisant notamment des graphiques et des tableaux pour faciliter la lecture. On a aussi veillé à spécifier à chaque fois ce qu'il se passe pour les communes germanophones, qui sont aussi les bienvenues à consulter cet ouvrage.

Que diriez-vous aux futurs lecteurs pour qu'ils s'y intéressent ?

Katlyn Van Overmeire : Nous avons, à l'UVCW, un point de vue assez unique puisqu'on travaille principalement pour les communes, tout en ayant une vision large de ce qui se passe au niveau fédéral et régional. La fiscalité additionnelle est à la croisée des chemins car elle relève aussi de la réglementation régionale, en ce qui concerne le précompte immobilier, et fédérale, en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques. D'autres auteurs n'auraient sans doute pas eu un angle d'approche aussi large. C'est vraiment notre force.



Le lecteur trouvera un reportage à ce sujet sur UVCW TV, la web TV de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (www.youtube.com/uvctv).